



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2942
24 septembre 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2942e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 24 septembre 1990, à 17 h 10

Président : M. VORONTSOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Membres : Canada
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Yémen
Zaïre

M. FORTIER
M. LI Daoyu
Mme CASTANO
M. ESSY
M. ALARCON de QUESADA
M. PICKERING
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. MUNTEANU

M. RICHARDSON
M. AL-ASHTAL
M. LUKABU KHABOUJI N'ZAJI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'entente intervenue lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont en possession du document S/21811, qui comprend le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution au vote.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yemen, Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il y a eu 15 votes pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 669 (1990).

Le Conseil a donc achevé à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 15.